



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune de Saint-Josse-ten-Noode
Collège des Bourgmestre et Echevins
Avenue de l'Astronomie, 13
B - 1210 BRUXELLES

V/Réf. : 14/PU/1765901 (corr. : Mme E. Lehanse)

N/Réf. : AA/KD/SJN20129_668_PU_Gillon_62

Annexe : /

Bruxelles, le 14 février 2021

Messieurs,

Objet : SAINT-JOSSE-TEN-NOODE. Rue Gillon, 62.

Demande de permis d'urbanisme portant sur la démolition d'un hangar et d'une construction de style néoclassique, ainsi que la construction d'un immeuble de 8 logements.

Avis de la CRMS

En réponse à votre courrier reçu par mail le 14/01/2021, nous vous communiquons *l'avis défavorable* formulé par notre Assemblée en sa séance du 03/02/2021.

Le projet se situe dans un quartier historique au bâti néoclassique fort homogène et de premier plan, témoin de la première urbanisation des communes de la Première Couronne, à proximité de l'ancien Observatoire (place Quetelet) et de la prestigieuse rue Royale.

Edifiés d'après un permis de bâtir de 1849, les constructions constituaient à l'origine l'entrée et les écuries de l'ancienne imprimerie Féron sise rue Traversière, 51. Inscrites à l'inventaire du patrimoine architectural de la Commune, la façade de gauche (démolie depuis) était un mur de clôture avec portail d'entrée donnant sur une cour. A droite, les anciennes écuries de style néoclassique s'élèvent encore sur deux niveaux sous une toiture pavillonnaire.¹ Des transformations ont été réalisées en 1913 (d'après les plans de l'arch. J. De Vleminck) visant notamment à fermer la cour. Ce nouvel espace a été transformé en hangar après 1996.



© Brugis



© Google maps



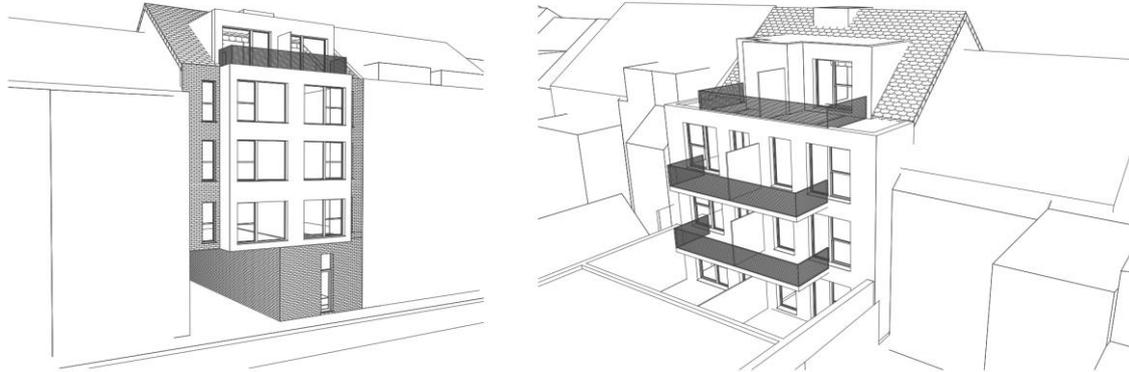
A gauche : situation 1994 (© Urban-DPC). Au centre et à droite : situation actuelle (extraits du dossier)

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Saint-Josse-ten-Noode/Rue_Gillon/62/10729

Projet

La demande vise la démolition du hangar et des anciennes écuries de style néoclassique, ainsi que la construction d'un immeuble de 8 logements.

(rem : le dossier soumis à la CRMS ne comprend aucune légende des matériaux ni mention des couleurs).

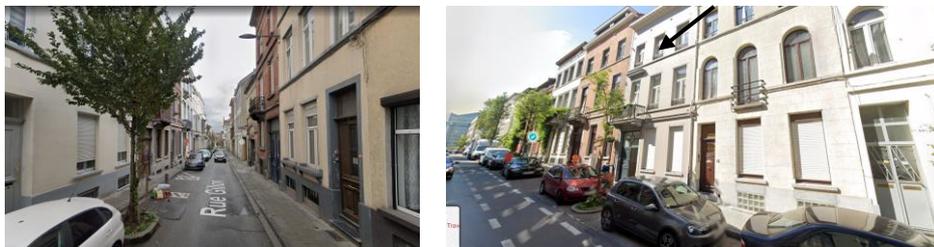


Extraits du dossier

Remarques de la CRMS

- En ce qui concerne l'intérêt patrimonial de la construction existante :

La construction se situe dans un quartier historique de premier plan, témoin de la première urbanisation des communes de la Première Couronne. Il s'agit de l'une des premières artères modernes de Saint-Josse-ten-Noode, percée et prolongée dès les années 1820 et 1830. Le quartier présente un bâti néoclassique fort homogène, bien préservé, dans une rue rectiligne à la largeur encore réduite (typique de cette première urbanisation).



*A gauche : l'enfilade néoclassique de la rue Gillon. A droite : façade de l'ancienne imprimerie Féron rue Traversière, 51
(© Google Maps)*

En ce qui concerne plus précisément l'immeuble concerné par la demande, et bien qu'il ait été pour moitié banalisé par l'entrée d'un garage après 1996, il n'en présente pas moins un intérêt réel d'ordre typologique (typologie des anciens ateliers et des dépendances avec entrée et écuries de l'ancienne Imprimerie Féron) et aussi morphologique (lien historique, mais rompu, en intérieur d'îlot, avec la maison bourgeoise néoclassique sise rue Traversière 51, édifiée en 1842).

La démolition pure et simple de la construction existante serait une perte irréversible dans ce contexte.

- En ce qui concerne le projet de construction :

De manière générale, la CRMS observe que la nouvelle construction altérerait l'homogénéité de ce paysage néoclassique bien conservé dans ce tronçon de la rue Gillon, témoin de la première urbanisation de Saint-Josse-ten-Noode.

- Ainsi, la saillie en façade avant (étages en encorbellement) du nouvel immeuble romprait l'alignement fort bien préservé de ce tronçon de rue où, à l'exception de trois immeubles plus récents (dont 2 aux extrémités), les façades sont parfaitement alignées avec seulement quelques balcons en fer forgé et quelques logettes discrètes (petit ouvrage en surplomb qui ne s'étend que sur un seul étage et une seule travée).

- Bien que le gabarit resterait limité, le traitement de la toiture et de la ligne de corniche romprait avec les formes traditionnelles de la rue néoclassique.

- En l'absence d'informations précises concernant les parements et les couleurs projetés, aucune garantie n'est fournie quant à la bonne intégration de la façade à l'homogénéité de la rue (enduit clair). Qu'en est-il également du traitement de la porte de garage dont l'aspect et la couleur pourraient dégrader le paysage néoclassique environnant.

Pour ces raisons, la CRMS estime que la nouvelle construction serait en rupture, notamment avec l'enfilade formée par d'autres biens également repris à l'inventaire du patrimoine (notamment les immeubles voisins 64, 66) et avec l'ensemble de la rue.

En conclusion, bien que la façade actuelle soit à moitié altérée, le projet proposé risque d'altérer plus encore un paysage néoclassique par ailleurs bien conservé qui témoigne de la première urbanisation de la Commune et plus globalement, des communes de la première Couronne, dans un quartier historique néoclassique remarquable (rue Royale, ancien Observatoire, rue du Méridien etc.).

La CRMS souhaite attirer l'attention de la Commune sur l'intérêt que présente la rue Gillon dans ce contexte historique. Elle l'invite à développer une vision globale quant à la revalorisation du bâti néoclassique du quartier.

Dans ce contexte, elle estime que la démolition de l'une des dernières écuries du quartier serait regrettable. Elle invite le demandeur à revoir son projet et à tirer parti des façades et du volume actuels des anciennes écuries.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; tpetitjean@urban.brussels ; vhenry@urban.brussels ; awinterberg@sjtn.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; kdepicker@urban.brussels; urban_avis.advies@urban.brussels